

**Allocution du président-directeur général de l'OIFQ, M. Pierre Labrecque, ing.f.
Colloque «La diversification des modes de tenure forestière : au-delà des perceptions»
26 mars 2008**

M. le Ministre, chers confrères, chers consoeurs du Québec, mesdames et messieurs, c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'au nom de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec je vous accueille ce matin pour partager ensemble deux journées bien remplies de conférences et d'échanges.

As Chairman & Director-general of the OIFQ, it's a great honour to open this Symposium on forest tenures knowing that it drew a significant number of colleagues from Ontario, Alberta, New Brunswick and British Columbia. Your interest over this topic shows the importance of this issue across all major jurisdictions concerned with forest policies in Canada.

Le thème du Colloque cette année porte sur la diversification des modes de tenure forestière. L'idée de ce colloque remonte à l'automne dernier alors que nous étions plongés dans les travaux préparatoires du Sommet sur l'avenir du secteur forestier qui se sont déroulés sur plus de 14 mois.

The Summit on the future of the Quebec forest sector was a major societal debate entirely organized by the civil society and regrouping more than 150 organizations from the forest sector. It was a unique and historical moment to debate the opportunities and obstacles to overcome, and to come up with consensus of innovative actions in order to take on the challenges of the sector.

Mais curieusement, le thème de la tenure forestière n'a pratiquement pas été abordé dans le cadre des travaux pré-Sommet bien qu'il s'agisse d'une des assises importantes de notre régime forestier québécois.

Personnellement, je n'y vois qu'une explication : le sujet est délicat, les enjeux sont complexes et les perceptions sont multiples et fortement polarisées.

À la tombée du rideau donc, le 12 décembre dernier, il y avait un grand oublié au Sommet : la tenure. Aussi, nous sortions du Sommet sachant que le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune allait déposer au début de 2008 ses orientations gouvernementales en vue de renouveler en profondeur le régime forestier.

Fin 2007, l'idée d'un colloque sur cette question fondamentale s'est alors imposée et le comité organisateur s'est mis à l'ouvrage. Au départ, nous avons tenté d'identifier les principaux modes de tenure qui pourraient être applicables à notre contexte forestier québécois. L'objectif visé par ce colloque n'était pas de privilégier un mode de tenure au détriment d'un autre mais plutôt de présenter diverses options.

Ainsi, une brochette de conférenciers de marque du Québec, du Canada et de l'étranger ont été invités à partager dans le cadre de ce colloque leurs travaux et leur réflexion sur différents modes de tenure forestière.

Par le biais de conférences inédites et de périodes d'échanges substantielles, nous aurons l'occasion d'approfondir nos connaissances sur la question complexe des modes de tenure.

À la lecture du programme, vous l'avez constaté, nous exploreront ensemble des concepts, des réalités vécues, des visions d'occupation et de développement du territoire qui pourraient apparaître, a priori, inapplicables, rebutantes voire même relevant de l'hérésie aux yeux de certains.

Croyez-moi, c'est voulu! et ce n'est pas un hasard...

Indeed, we will hear and talk about forest tenant farming, we will be challenged to envision the social and economical benefits of privatizing parts of the public forest, we will consider letting communities act as steward of the forest resources, we will discuss the opportunities of private institutions willing to invest money into growing trees. We will have concepts and ideas put up on our radar screen for us to deliberate upon.

Notre objectif n'est pas de tomber dans le piège de la polémique creuse et stérile. Nous souhaitons plutôt créer une dynamique d'échange riche à partir de points de vue étendus et susciter des débats constructifs. Une fois en 20 ans, un tel choc des idées ce n'est pas en abuser, n'est-ce pas?

En effet, le défi que vous nous avez lancé Monsieur le Ministre dans votre Livre vert est audacieux et historiques à bien des égards.

Comme vous le savez, le territoire forestier au Québec et au Canada est essentiellement public avec des proportions de 89% et de 93% respectivement. À cause de cela, la question de la tenure est, et a toujours été, au cœur des débats, des politiques et des régimes forestiers. C'est en quelque sorte une de nos particularités dans le concert des nations en occupant la première place loin devant le Brésil (77%), l'Australie (72%), les États-Unis (38%) et la Suède (34%).

Parler de réviser le régime forestier, c'est inévitablement parler de tenure. Et parler de tenure au Québec et dans les autres provinces, c'est entrer dans un univers marqué par des traits historiques et culturels distincts, par des perceptions diverses et conflictuelles, par des droits que certains considèrent comme acquis, par des structures industrielles et des communautés déjà en place, et enfin par des sensibilités exacerbées par une crise forestière sans précédent.

Mise à part la tenure forestière privée, les 150 dernières années ont vu passées au Québec deux modèles de tenure, soit : les concessions forestières et les contrats d'approvisionnement et d'aménagement, communément appelés les CAAF. Le premier modèle des concessions aura duré plus de 100 ans, le deuxième un peu plus de 20 ans.

Dans les deux cas, ces modèles occupaient, à toute fin pratique, tout le territoire mis en disponibilité au fil des décennies. Le modèle des concessions puis ensuite celui des CAAF ont dominé la vie et les activités forestières au Québec... un peu comme deux grands groupes de reptiles qui se seraient succédés à l'ère du jurassique.

Si l'on demandait à Charles Darwin son point de vue sur cette époque de notre histoire forestière, il la décrirait sûrement comme une très longue période de stabilité des espèces.

But species evolution has shown that nothing is eternally stable and all is meant to evolve towards a greater diversity. More than 65 millions years ago, the great reptiles disappeared leaving the earth to the conquest of millions of species.

Dans le Livre vert, on propose que les CAAF disparaissent pour laisser la place à une nouvelle forme de lien entre le territoire, les obligations qui s'y rapportent, la mise en valeur de ses ressources et les retombées pour le secteur industriel, les communautés et l'État.

Le Livre vert propose, en effet, la mise en place d'un nouveau modèle que l'on nomme **droit de premier preneur**. Et ce droit de premier preneur serait offert aux industriels qui possèdent déjà un CAAF.

Considérant le fait que nous soyons rendus à une étape charnière de notre histoire forestière, la première question que je me suis posée a été la suivante : « À quel endroit Charles Darwin placerait-il ce nouveau mode de tenure forestière dans son modèle évolutif des espèces? ».

Puis, je me suis posé une deuxième question : « En passant de la concession forestière, au CAAF et ensuite au droit de premier preneur, est-ce que l'on passe d'un modèle unique, à un autre modèle unique puis à un autre, sans quitter l'ère du jurassique? ».

Et puis je me suis aussi demandé :

Si d'autres modes de tenure forestière pouvaient être envisageables en plus du modèle de droit de premier preneur?

Sont-ils exclusifs ou peuvent-ils cohabiter à l'intérieur d'un même régime forestier?

N'y aurait-il pas là des avantages à diversifier un minimum nos modes de tenure? un peu à l'instar de la diversité écologique de nos forêts.

Et est-ce que cette diversité pourrait dynamiser le développement socio-économique du secteur forestier? Et pourquoi pas créer cette synergie que l'on recherche tous.

Sans prétendre trouver des réponses à toutes ces questions, ce colloque de deux jours sur les modes de tenure représente une occasion unique de reprendre le débat. Je vous invite donc à profiter pleinement de nos conférenciers, des nombreuses périodes de questions mises à votre disposition, des pauses ainsi que de l'activité synthèse qui aura lieu demain à 15h30.

Monsieur le Ministre, avant de vous céder la parole, j'aimerais vous dire que le mémoire de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est presque prêt et qu'il vous sera transmis sans faute dans à peu près 48 heures.

Mais plus sérieusement, je souhaiterais aussi vous dire l'espoir que les délibérations et les réflexions provenant de ce colloque seront entendus bien au-delà du 28 mars tout au long du printemps alors que vos fonctionnaires seront à rédiger le projet de loi. Et l'espoir aussi qu'à travers ce rythme enlevé dans lequel vous nous entraînez, on ne perde pas en route des morceaux importants touchant à la tenure.

Je profite enfin de ce moment pour remercier sincèrement nos partenaires financiers sans lesquels ce colloque n'aurait pu avoir lieu. Ressources naturelles Canada, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et la Fédération québécoise des coopératives forestières. Merci de votre appui.

I wish you all a very unique and enlightening Symposium. I also hope your stay in Quebec City, for its 400th anniversary, will be very pleasant and the beginning of a long-lasting love story... with the city of Quebec of course!

Sans plus tarder, il me fait plaisir d'inviter le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, M. Claude Béchar, à venir prendre la parole.